

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la personne suivante:

Ouverture de révocation

- Schmalz Eric, anciennement: Ch. des Oches du Mur 15, 1023 Crissier

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire dans les 15 jours qui suivent la publication dans la Feuille fédérale à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Tél. +41 (0)32 327 55 11

Fax direct +41 (0)32 327 55 28

Loi sur les télécommunications. Notification d'une procédure de révocation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.02.2008
Date	
Data	
Seite	629-629
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 376

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.